



CONSEIL COMMUNAL
1163 ETOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
de la séance du

15 décembre 2008, 19 h.
Maison de Commune

Présidence : M. Philippe Zufferey

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le **préavis municipal no. 08/2008 relatif à la dissolution / démission de l'ACRM (Association des Communes de la Région Morgienne)**,
- où le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'autoriser la Municipalité à démissionner de l'ACRM avant la fin 2008 pour fin 2009.
- 2) de ratifier la dissolution de l'ACRM.
- 3) A défaut, dans le cas où au moins 2 communes refuseraient de ratifier la dissolution de l'ACRM, d'autoriser la Municipalité à requérir une dissolution partielle des actifs.

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 15 décembre 2008.*

Le Président

Philippe Zufferey



La Secrétaire

Anne Rohrbach